



# INSCRIPTIONS ANNEE 2026-2027

**PERISCOLAIRE  
RESTAURATION SCOLAIRE  
VACANCES SCOLAIRES**

**NOUVEAU DOSSIER  
RENOUVELLEMENT DE DOSSIER**

**Date limite pour le dépôt des dossiers :  
Vendredi 26 juin**

## **FRANCAS EDUCATION 2000**

**25 Grande rue  
25620 TARCENAY-FOUCHERANS  
tarcenay-foucherans.cdl@francas-doubs.fr  
07 86 67 63 97    03 81 86 42 10**



**les francas**  
ÉDUCATIFS  
ET SOLIDAIRES  
du doubs



## RENOUVELER UN DOSSIER

**Votre compte famille est déjà existant, vous devez :**

1. Solder les factures non acquittées,
2. Vérifier, modifier (si besoin) et signer la **fiche de renseignement\*** de votre enfant
3. Lire et signer la photocopie du **règlement intérieur 2026-2027**
4. **Photocopier les vaccins** de votre enfant en vérifiant que son nom y est inscrit et qu'il est à jour
5. Retourner le dossier dans la boîte aux lettres Francas avant le 26 juin 2026

**L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire et OBLIGATOIRE au renouvellement du dossier. Si ce dernier n'est pas complet, celui-ci vous sera retourné pour le compléter et ne sera pas pris en compte. Aucun dossier ne sera accepté par mail.**

**Tout dossier renouvelé au-delà du 26 juin 2026 sera positionné sur liste d'attente.**

*\* La fiche de renseignement de votre enfant vous sera envoyée imprimée dans une enveloppe.*

## CREATION D'UN DOSSIER

Si votre enfant n'a jamais fréquenté l'accueil de loisirs ou le périscolaire, vous devez prendre rendez-vous avec le directeur, obligatoirement un vendredi, à l'adresse mail suivante :

[Tarcenay-foucherans.cdl@francas-doubs.fr](mailto:Tarcenay-foucherans.cdl@francas-doubs.fr)

**LORS DU RENDEZ-VOUS (les lundis et vendredis entre le 18 mai et le 26 juin 2026) :**

- Apporter les photocopies des vaccinations à jour,
- Apporter le règlement intérieur **imprimé et signé** (onglet téléchargement sur le portail famille, cf QR Code),
- Apporter votre numéro CAF / MSA (ou attestation QF),
- Prévoir toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier (adresse, mail, numéros de téléphone...)

**L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire à la création du dossier. Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte et un second RDV devra être pris.**

**Pour toutes questions concernant le fonctionnement de la structure, vous pouvez directement contacter les directeurs ou consulter le document « le guide de l'accueil de loisirs » dans la rubrique Téléchargements sur le portail de la famille en flashant ce QR Code.**



**Tout dossier créé au-delà du 26 juin 2026 sera positionné sur liste d'attente.**

### PERMANENCE DU DIRECTEUR

LUNDI : 7H30 – 8H30 et 11H00 – 18H30

JEUDI : 11H30 – 18H30

MARDI : 11H00 – 18H30

VENDREDI : 11H30 – 18h30